

2.702 cas de viols recensés en 2007 au Burundi

PANA, 03/07/2008 Bujumbura, Burundi - Les données compilées par des ONG oeuvrant au Burundi font état de plus de 2.700 cas de violences sexuelles faites aux femmes et hommes durant l'année 2007, a-t-on appris de source onusienne à Bujumbura. La majorité des victimes était des femmes et des filles, 3% des garçons et des hommes, d'après un rapport du Bureau intégrant des Nations unies au Burundi (BINUB) présenté jeudi matin à la presse dans la capitale burundaise.

Le nombre de cas de viols de petits enfants a une envergure encore plus inquiétante, selon le même rapport qui révèle, au passage, que 34% des victimes avaient moins de 12 ans et 14% moins de 5 ans sur la même année 2007. Le phénomène ne reste inquiétant et les données déclarées aux observateurs des droits de l'Homme du BINUB, de janvier à mai 2008, font état de 354 cas de viol, dont les deux tiers des victimes sont des enfants. Les motivations sont souvent peu convaincantes à en juger aux études, l'une faite en 2002, dans les camps de réfugiés burundais vivant en Tanzanie voisine, et l'autre, en 2008, parmi les prisonniers condamnés pour viol. Les études en question indiquent que les violeurs de jeunes enfants croient souvent que de telles pratiques rétrogrades guériraient facilement le VIH/SIDA ou porteraient chance, d'après toujours le BINUB. Au sujet de la chance, la conférence de presse a donné lieu à certains témoignages intenablement mettant en cause des pêcheurs qui n'hésiteraient pas de violer de petites filles avant de les tuer et d'accrocher les corps sous le bateau dans l'espoir d'avoir une bonne prise de poissons. Concernant les autres auteurs de ce genre de forfaits, près de deux tiers des agresseurs sont des civils connus par les victimes, des membres de la famille, des voisins ou des domestiques. On relève aussi des cas d'abus perpétrés par des enseignants ou des éducateurs, d'après toujours le rapport du BINUB. Par contre, le pourcentage d'agressions commises par les militaires est devenu relativement négligeable, selon la même source. Le représentant exécutif du Bureau intégrant des Nations unies au Burundi, le Tunisien Mahmoud Youssef, a estimé qu'on ne peut pas concevoir une paix et une stabilité durables dans un pays qui continue à faire face à un tel fléau social, promettant des efforts plus soutenus de son organisation pour vaincre la dépravation des mœurs. De son côté, la vice-ministre burundaise chargée des Droits de la personne humaine et du Genre, Mme Rose Nduwayo, a trouvé que les violences sexuelles étaient carrément "une autre forme de guerre qui appelle les mêmes efforts déployés pour sortir le pays de plus de 14 ans de crise socio-politique sans précédent". Dans l'immédiat, le gouvernement compte renforcer les structures judiciaires afin qu'elles délivrent plus facilement les certificats judiciaires nécessaires pour l'audition des cas de violences sexuelles devant les tribunaux, a-t-elle ajouté. Mais une juriste burundaise, Mme Yacinthe Budomo, activiste des droits de la femme, a demandé plutôt que soient renforcées les sanctions pénales, dans un pays où les violences sexuelles sont toujours assimilées au simple acte d'attentat à la pudeur dans le code pénal. Elle a, en plus, suggéré de s'attaquer résolument au poids de la tradition qui soumet impunément les femmes à toutes formes d'oppressions et d'abus.